



Commission exécutive – MDPH

Extrait du Procès-verbal
de la séance du 20 novembre 2025

Réf rapport : 2025-11-03
N° délibération : 2025-11-03

Objet : autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement avant le vote du budget primitif 2026

Présents :

Le Président de la Commission exécutive, représenté par Monsieur GABRIELI

Membres :

Membres représentant le Département :

Madame COURADE, Madame SIORAT, Monsieur SUC-MELLA, Madame MATHIOT, Madame DORONIS, Madame BROCARD, Madame GENET ;

Membres représentant les associations de personnes handicapées :

Madame MARTI (FNATH), Monsieur MOURGUES (APF), Madame COUSERGUE (GIHP), Madame DECLINE (AFM), Madame GOURDRE (UDAF) ;

Membres représentant de l'Etat, les organismes locaux d'assurance maladie, et d'allocations familiales :

Madame ADENIS (DDETS), Madame CANITROT (ARS), Madame PAGEAUX (CPAM),

La Commission exécutive de la Maison départementale des personnes handicapées,

Vu l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales relatif à l'adoption et à l'exécution des budgets,

Vu la convention constitutive signée le 14 février 2006,

Vu l'instruction M57 appliquée aux G.I.P.,

Vu le budget primitif de la MPDH pour l'exercice 2025,

Vu le rapport de Monsieur le Président de la Commission exécutive de la Maison Départementale des personnes handicapées,

Considérant que les dispositions de l'article L. 1612-1 sont applicables au GIP MDPH.

DECIDE

Article 1 : d'autoriser le Président de la Comex à engager, liquider et mandater entre le 1er janvier et la date du vote du Budget primitif 2026 : les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2025 selon le tableau ci-dessous :

article - chapitre	lignes crédits	crédits ouverts BP 2025	quart
2051-----20	6205 LOGICIELS CEDES PAR LE DEPARTEMENT	60 000,00	15 000,00
2051-----20	7209 LOGICIEL ACHAT DIRECT	40 000,00	10 000,00
2051-----20	13238 DEMAT INFORMATIQUE	85 000,00	21 250,00
	total chapitre 20		46 250,00
21838-----21	5186 INFORMATIQUE ACHAT DIRECT	21 000,00	5 250,00
21838-----21	5191 MAT.BUREAU ET INFORMATIQUE	60 000,00	15 000,00
21848-----21	5187 MOBILIER	48 147,54	12 036,89
21848-----21	5188 MOBILIER CEDE PAR C.G.	100 000,00	25 000,00
2188-----21	5190 ACQ DIVERSES DE MATERIEL	40 000,00	10 000,00
2181-----21	7212 REFACTURATION CG SUR TRAVAUX	245 000,00	61 249,78
	total chapitre 21		128 536,67
	total		174 786,67

Article 2 : d'autoriser le Président de la Comex à engager, liquider et mandater entre le 1er janvier et la date du vote du Budget primitif 2026 : les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget 2025,

Article 3 : d'autoriser le Président de la Comex à mettre en recouvrement les recettes.

ADOpte

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Vote

16 « Pour » : Gabrieli, Courade, Siorat, Suc-Mella, Mathiot, Doronis, Brocard, Genet, Marti, Mourgues, Cousergue, Descline, Gourdré, Adenis, Canitrot, Pageaux